

République française
Département COTE-D'OR
Commune de GILLY-LES-CITEAUX

Séance du jeudi 02 juillet 2026

Date de la convocation : 26/06/2026

Le deux juillet deux mille vingt-six à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe DELIN,

Membres en exercice

: 15

Présents : 15

Présents : Philippe DELIN, Alain GAUTHIER, Anna ROGER, Edouard PIHET, Gwendoline ROTY, Bernard BILLAUT, Bruno FOREY, Gilles GUILLAUME, Anne DUBAS, Céline BISSEY, Angélique VAIL, Martine GUILLEMAUD, Didier DANIEL, Hélène FRANCOIS, William PAMPULIM

Votants : 15

Représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Martine GUILLEMAUD

Ordre du jour

1. Approbation du PV du 5 juin 2026
2. Délibération : convention de mandat pour facturation électronique des ventes de bois par l'ONF
3. Commission de contrôle des listes électorales : désignation des suppléants
4. Travaux aménagement des places
 - Permis d'aménager modificatif
 - Parkings, jeux, plantations...
 - Demande utilisation espace public par « Les Volets Bleus »
5. Délibération pour partenariat avec l'association « Forestiers du Monde » pour plantations allée des Cèdres
6. Point canicule
7. Travaux des différentes commissions
 - Commission patrimoine : devis réfection passerelle de la Vouge
 - Commission animations : 14 juillet, repas des aînés et arbre de Noël
 - Commission communication : devis site internet, création graphique
8. Comptes rendus des décisions du maire dans le cadre de ses délégations
9. Questions diverses

APPROBATION DU PV DU 5 JUIN 2026

M. Willam Pampulim fait remarquer une erreur au niveau du comptage des votes concernant la délibération DE 2026-026 : 14 votants. Après vérification, arrivée de M. Billaut en cours de séance, d'où un votant supplémentaire par rapport au début de séance.

M. Didier Danel avait posé une question sur des travaux en cours av. Bouchard avec ou sans déclaration : réponse : une déclaration de travaux a bien été déposée pour ces travaux.

Pour le reste, le PV est approuvé.

Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office national des forêts pour des recettes issues des ventes de bois (N° DE_2026_028)

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2122-22,

Vu le code forestier, et notamment les articles L. 211-1 et L. 211-2 relatifs au régime forestier et l'article L. 214-6 relatif à la vente des coupes et des produits de coupe issus des forêts relevant du régime forestier,

Vu le projet de convention de mandat de facturation annexé à la présente délibération,

Considérant que la commune de GILLY-LES-CITEAUX est propriétaire de bois et forêts relevant du régime forestier,

Considérant que la commercialisation des coupes et produits de coupe issus de ces forêts est assurée par l'Office national des forêts,

Considérant que la commune demeure compétente pour décider des ventes et en fixer les conditions,

Considérant la nécessité d'assurer l'émission des factures correspondantes dans des conditions sécurisées,

Considérant que la commune souhaite confier à l'ONF un mandat limité à la facturation, à l'exclusion de toute mission d'encaissement,

Considérant que le recouvrement des recettes relève exclusivement du comptable public assignataire de la commune,

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Article 1 :

La commune donne mandat à l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale réalisées en application de l'article L. 214-6 du code forestier (ventes simples). Les ventes réalisées en application de l'article L. 214-7 du code forestier sont exclues du présent mandat (ventes groupées).

Article 2 :

La présente décision prend effet à compter de la date de signature de la convention de mandat par les deux parties et demeure en vigueur pour toute la durée du mandat électoral des membres du conseil municipal, jusqu'à la désignation du prochain conseil municipal. Cette convention pourra être révoquée à tout moment pour l'ensemble des ventes concernées par décision du conseil municipal.

Article 3 :

Le conseil municipal approuve les termes de la convention de mandat de facturation annexée à la présente délibération.

Il autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Commission de contrôle des listes électorales : désignation des suppléants

Lors de la séance du 9 avril 2026, le conseil municipal a désigné les personnes volontaires pour intégrer la commission de contrôle des listes électorales en tant que membres titulaires.

Lorsque 3 listes au moins ont obtenu des sièges, la commission est composée :

- de 3 conseillers municipaux de la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges ;
- de 2 conseillers municipaux appartenant respectivement à la 2^e et à la 3^e listes ayant obtenu le plus grand nombre de sièges.

Les personnes ci-dessous sont volontaires pour intégrer la commission de contrôle et leurs noms seront communiqués à M. le Préfet pour leur nomination :

Titulaires :

Mme Céline BISSEY, M. Didier DANIEL, Mme Anne DUBAS, Mme Hélène FRANCOIS, Mme Angélique VAIL

Suppléants :

M. Bernard BILLAUT, Mme Martine GUILLEMAUD, M. Bruno FOREY, M. William PAMPULIM, M. Gilles GUILLAUME

Travaux aménagement des places

Travaux aménagement des places - Maîtrise d'Oeuvre - permis d'aménager modificatif (N° DE_2026_029)

Suite à l'envoi le 11 mai 2026 du plan modifié avec emplacements herborisés et paysagers le long du mur du château, et l'accord de principe de Mme WODLI, Architecte des Bâtiments de France, le 19 juin 2026, il convient de déposer un PA modificatif pour validation officielle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte le devis du cabinet RS2 pour la réalisation d'un permis d'aménager modificatif pour la mise en place des places de stationnement devant le mur du château et la terrasse du café pour un montant de 540 euros TTC (450 euros HT)
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Point financement des travaux

Subvention DSIL : réception de l'arrêté préfectoral du 16 juin 2026 pour attribution subvention de 100 000 euros

Subventions totales : 100 000 euros (Etat) + 200 000 euros (Département CO) + 40 000 euros (Région BFC) + 33 072.07 euros (Amendes police) = 373 072.07 euros soit 54.19 % des 688 489.14 euros HT initiaux

Coût opération HT : 688 489.14 euros + avenant Noiroit de 19 964 euros = 708 453.14 euros HT (850 143.77 TTC)

Récupération du FCTVA dans deux ans : 850 143.77 euros x 16.404 % = 139 457.58 euros

Parkings, jeux, plantations...

La plantation des végétaux aura lieu en novembre.

Quelques plaintes de riverains concernant les rassemblements de jeunes le soir sur la place. Les élus iront à leur rencontre pour discuter sur un éventuel lieu de rendez-vous moins gênant pour le voisinage. Une réflexion est en cours.

Concernant les problèmes de stationnement, des rencontres avec les habitants concernés seront prévues.

Une rencontre est prévue avec la MICA (Mission Conseil et Assistance aux Collectivités du Département) le 25 août pour conseils sur la circulation dans la commune (rue des Poiriers dangereuse : mise en place sens unique à étudier).

Pour la rue Eiffel, à réfléchir également pour une zone partagée (véhicules, piétons)

Demande utilisation espace public par « Les Volets Bleus »

Suite délibération fixation tarifs, signature de la convention avec les Volets Bleus le 11 juin pour le début de la saison animations (120M² x 3 euros = 360 euros)

Demande des Volets Bleus du 5 juin :

Demande aide au financement travaux terrasse :

Devis Jacquinot de 3 948.05 euros : après discussion, le conseil municipal ne souhaite pas financer ces travaux, il avait toujours été convenu que ce serait à la charge du café.

Prise en charge partielle AOT : le conseil municipal ne souhaite pas prendre en charge partiellement la redevance occupation du domaine public

Demande branchement sur armoire places : le conseil municipal autorise le branchement sur le coffret forain pour alimenter les concerts du café. Le point sera fait à la fin de la saison par rapport à la consommation et la position du conseil pourra être revue.

Demande pose guirlande guirlette 10 m, le conseil municipal autorise la pose d'une guirlande alimentée depuis le café pour la période du 1^{er} juin au 1^{er} octobre.

Ce jour, une demande d'occupation du domaine public a été faite par la Cave du Clapier pour mise en place d'une terrasse de 16 m². Une convention sera établie entre la commune et le commerçant.

Délibération pour partenariat avec l'association « Forestiers du Monde » pour plantations allée des Cèdres (N° DE_2026_030)

Forestiers du Monde, représenté par Messieurs Christian LAGNEAU et Jean-Noël CABASSY, propose d'accompagner des écoliers du pôle scolaire et leurs enseignants dans un projet d'afforestation pédagogique biodiverse sur le territoire communal. Cela consiste, dans le temps scolaire, à la conception avec les écoliers et leurs enseignants de bosquets que la parcelle AA 157 d'une surface de 3762 m²

Une telle démarche expérimentale vise à répondre à l'ensemble des enjeux forestiers contemporains de préservation de la biodiversité locale, de lutte contre l'accroissement d'origine anthropique de l'effet de serre, de protection des ressources en eau, des sols et du paysage, de production de bois, d'accueil du public et particulièrement d'éducation à l'environnement des jeunes publics. Les objectifs assignés à cette expérimentation sont tous de même importance et ce en vue de satisfaire conjointement l'ensemble des attentes de la société civile.

La parcelle communale AA 157 est affectée à ce projet d'afforestation pédagogique biodiverse lequel peut se dérouler sur plusieurs années afin d'associer chaque année de nouveaux écoliers.

Forestiers du Monde, riche des expériences menées sur des communes de Bourgogne notamment, apporte aux écoliers son appui technico-pédagogique bénévole. Elle est reconnue en qualité d'association éducative complémentaire de l'enseignement public (agrément 2021-2026). Pour ce projet, Forestiers du Monde met gratuitement à disposition des écoliers et de leurs enseignants les expositions intitulées « L'effet de serre et la contribution des forêts à sa limitation » ainsi que « Ensemble, produisons de la biodiversité ». Elle remet également gratuitement à chaque écolier impliqué le guide pédagogique « Bâtir la forêt ». Ensemble, développons la biodiversité et luttons contre l'effet de serre par l'afforestation biodiverse ».

Pour la plantation de 100 arbres en 2026, le coût s'élève environ à 1 200 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Valide le projet présenté pour cette année,
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération,
- Précise qu'un appel au mécénat sera fait auprès des entreprises de la commune.

Point canicule

M. le Maire remercie les membres du conseil qui ont pris contact avec les personnes les plus fragiles pendant cette période de canicule.

M. William Pampulim fait remarquer qu'il aurait aimé être associé à cette démarche. Cette mise en place s'est faite dans l'urgence et il n'est pas trop tard pour y participer.

En cas d'évènement majeur (climatique, industriel...) touchant le territoire, le maire doit être en mesure de mettre en place toutes les mesures d'urgence visant à assurer la protection de la population. Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un outil majeur de planification et il convient donc de la mettre en place sur la commune.

M. le Maire propose la mise en place d'une commission temporaire pour travailler sur l'élaboration de ce PCS.

Sont volontaires pour intégrer ce groupe : M William PAMPULIM, M. Didier DANEL. Mme Martine

GUILLEMAUD, M. Alain GAUTHIER et M. Philippe DELIN.

Concernant le pôle scolaire, des ventilateurs brumisateurs ont été achetés pour les 8 classes. Un devis va être demandé pour le raccordement sur le groupe froid pour pouvoir rafraîchir le bâtiment et pour la pose de film sur les fenêtres.

Travaux des différentes commissions

Commission patrimoine :

Réfection passerelle piétonne Vouge - allée des Cèdres (N° DE_2026_031)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte de devis de l'entreprise CUENIN pour la réfection (peinture) de la passerelle piétonne de la Vouge entre Gilly et Vougeot pour un montant de 3 168.00 euros TTC,
- Précise que cette dépense sera répartie pour moitié entre les communes de Gilly les Cîteaux et Vougeot.

Commission animations :

14 juillet 2026 : suite aux fortes chaleurs, le repas et les animations du 14 juillet seront déplacées à la Grange de Saulx – la rue sera barrée afin de pouvoir y installer les jeux.

Il est envisagé la location d'un écran géant à installer à la Grange pour la diffusion de la ½ finale de coupe du monde le 14 juillet, mais aussi pour le match de l'équipe de France (si qualifiée) le 9 juillet et éventuellement la finale le 19 juillet (si qualification). Le coût de la location s'élève à 1 500 euros par soir avec possibilité d'annulation si la France n'est plus en lice.

Le 9 juillet, la buvette sera assurée par les Volets Bleus. Sachant que le tir du feu d'artifice reste en attente de décision de la préfecture, compte tenu des conditions météo, et après discussion, le conseil municipal accepte (12 pour et 3 abstentions) la location écran pour retransmission matchs. Un appel aux volontaires pour installation est fait.

Repas des aînés

Un devis pour une sortie au MOULIN DU LAC TRIVY (71) le dimanche 8 novembre pour les aînés accompagnés par le conseil municipal pour un montant de 3 700.00 euros pour 50 personnes, soit 74 euros/personnes. Le conseil municipal valide ce choix. Il est précisé que les personnes qui ne participeront pas à la sortie recevront un panier garni pour 2 personnes.

Spectacle arbre de Noël : il a été réservé auprès de la Cie Clair Obscur pour un montant de 620.00 euros TTC, après que le 1^{er} choix de spectacle ait été refusé (demande d'une température de 19° pour assurer prestation). Un essai avec des soufflants sera réalisé avant une éventuelle mise en place pour Noël.

Commission communication :

Site internet : présentation du devis de 3 495.00 euros TTC de la Société Maenca pour la création d'un nouveau site propriété de la commune (puis coût annuel environ 100 euros) pour septembre 2026. Le site actuel n'ayant pas basculé sur la nouvelle interface ne peut plus être alimenté. Le Conseil municipal donne son accord.

Accompagnement graphique : devis de 1 650.00 euros TTC pour réalisation des informations mensuelles. Le conseil municipal donne son accord.

Prises de vue : devis de 1 650.00 euros TTC pour réalisation de photos des endroits remarquables du village pour alimenter le site. Cette dépense s'étalera sur plusieurs années, au fil des besoins. Le conseil municipal valide ce devis

Devis extension panneau pocket : 155 euros TTC (à partir du 1^{er} juillet) pour réorganisation de la

page PanneauPocket.

La réunion de la commission extra communale s'est bien déroulée et a commencé à travailler. Elle envisage 2 magazines rétrospective par an. Le conseil municipal jeune se réunit samedi 4 juillet au matin.

Commission voirie :

Le recensement des panneaux signalisation à remplacer en cours – panneau lumineux à installer au niveau passage piétons à étudier

Le miroir installé rue Champs de Puits : voir si la hauteur est réglementaire

Comptes rendus des décisions du maire dans le cadre de ses délégations

M. le Maire a signé une Déclaration Intention Aliéner : Maison 9 rue Jacques de Saulx – la commune n'a pas préempté.

Questions diverses

M. le Maire fait part

* de la signature prochaine d'un devis pour le marquage au sol d'une zone piétons/vélo le long de la RD 25 suite à la réfection de la couche de roulement – en attente du devis entre 500/600 € et 3000 € selon le prestataire.

* de la demande de Préfecture sur l'emplacement des panneaux électoraux pour les futures élections : ils étaient positionnés place de l'église, mais la passerelle du Château est maintenant en place – ils seront déplacés place du Château – emplacement exact à définir

* de la demande de Livres en Vignes pour installation banderole au niveau du rond-point et d'un soutien financier de 1 000 € : le conseil municipal émet un avis défavorable à la demande de soutien financier et autorise la pose d'un panneau sur le rond-point.

* de la demande de l'association « les enfants de la Vouge » pour financer une animation lors de la fête de village du 26 septembre comme l'année dernière (balade dos d'ânes) : le conseil municipal émis un avis favorable pour participation équivalente à l'année dernière

* du devis de Véolia concernant le remplacement du poteau incendie rue Grangier pour un montant de 3 151.00 euros TTC – il sera signé.

Les commissions Voirie et Biodiversité n'ont pas encore informé les membres extérieurs de leur intégration aux commissions et provoqué de réunion. Un courriel sera adressé par la mairie pour les informer et une réunion en septembre sera prévue.

Un devis pour le marquage du terrain de basket devra être sollicité par la commission patrimoine

M. Didier Danel demande si l'ASV Basket a déposé une demande de subvention. Apparemment rien reçu au secrétariat mais à vérifier dans les indésirables.

La séance est levée à 22 h 17.

Approbation du procès-verbal du 2 juillet 2026 lors de la séance du 10 septembre 2026

M. Didier DANIEL demande le rajout de la précision suivante au niveau du point canicule : concernant la demande de devis pour la pose de film sur fenêtres du pôle scolaire, il a précisé que les vitres du bâtiment étaient fragiles.

Le maire,
Philippe DELIN.



La secrétaire de séance,
Martine GUILLEMAUD.

